

Objet : Consultation des enseignantes et enseignants du fondamental ordinaire

Réseaux : TOUS

Niveaux et services : Fondamental et maternel ordinaire

Période : Année scolaire 2003/2004

CIRCULAIRE N°

168

DU

1^{er} octobre 2003

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres de l'Inspection de l'enseignement fondamental de la Communauté ;
- Aux membres de l'Inspection de la Communauté pour l'enseignement fondamental subventionné ;
- Aux Chefs d'établissement et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales ordinaires organisées par la Communauté française, et par leur intermédiaire, aux équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales ordinaires libres subventionnées, et par leur intermédiaire, aux équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Directions des écoles maternelles et fondamentales ordinaires officielles subventionnées, et par leur intermédiaire, aux équipes pédagogiques de ces écoles

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux services de vérification ;
- Aux associations de parents.

A l'exception de l'enseignement spécial

Autorité : Ministre NOLLET **Signataire :** Jean-Marc Nollet

Gestionnaire : Cabinet du Ministre Nollet

Nombre de pages : 4 pages

Téléphone pour duplicata : AGERS 02/213.59.11 <http://www.agers.cfwb.be>

Mots-clés : consultation – questionnaire



Ministère de la
Communauté française

Bruxelles, le 1^{er} octobre 2003

**CONCERNE : Consultation des enseignantes et enseignants de l'enseignement
fondamental ordinaire**

Madame,
Monsieur,

Comme vous le savez peut être déjà, j'ai décidé en ce début d'année scolaire de procéder à une vaste consultation des enseignantes et enseignants du fondamental ordinaire.

Cette circulaire a pour objet de vous rappeler les objectifs et modalités de la consultation d'une part, attirer votre attention sur les démarches à suivre par les enseignants qui n'auraient pas reçu le questionnaire à leur adresse personnelle d'autre part.

En quelques années, l'enseignement fondamental ordinaire en Communauté française de Belgique a été l'objet d'une réforme visant une *École de la réussite*¹. Même si des avancées positives sont notées, les enquêtes récentes (dont celle menée à ma demande par les professeurs Crahay et Donnay et à laquelle vous avez eu l'occasion d'apporter votre contribution) et les témoignages des enseignants eux-mêmes soulignent les difficultés rencontrées dans son application. Les causes en sont multiples. D'une manière générale toutefois, il semble que les enseignants regrettent qu'elle ne s'appuie guère sur leur connaissance intime des réalités de terrain et prenne peu en compte leurs contraintes.

¹ L'École de la réussite prévoit notamment l'organisation des études en cycles et en étapes, le non redoublement, des socles de compétences et de nouveaux programmes, une pédagogie différenciée, une évaluation formative, la continuité des apprentissages et le travail en équipe pédagogique. Les axes majeurs de cette réforme ont été réaffirmés dans le décret « Missions ».

Pour ces raisons, les porte-parole syndicaux des enseignants ont souligné, à plusieurs reprises, la nécessité de marquer une pause et de donner directement la parole aux enseignants eux-mêmes. C'est cette proposition que je souhaite rencontrer aujourd'hui.

La consultation qui débute ces jours-ci s'inscrit également en droite ligne de l'avis émis par le Conseil Général de l'Enseignement Fondamental le 28 juin dernier, à propos de l'évaluation de la mise en œuvre du décret visant à la promotion d'une école de la Réussite. A propos de la réforme en cours, le Conseil Général suggère « que soit élaborée, en concertation avec les acteurs du monde de l'enseignement, une autre stratégie de mise en œuvre d'un tel chantier ». Le Conseil Général souhaite que l'on puisse « prendre la mesure exacte des difficultés auxquelles on se heurte aujourd'hui, de façon à aider tant les décideurs que les acteurs de terrain à se (re)construire mentalement une image de l'École de la réussite non plus seulement sur un idéal mais sur ce qu'il est concrètement possible de faire dans chaque établissement ».

L'objectif d'une telle consultation n'est pas de vérifier dans quelle mesure les enseignants appliquent ou non la réforme. Il s'agit avant tout de prendre toute la mesure des exigences du métier d'enseignant au regard du projet d'une *École de la réussite* et procéder le cas échéant aux adaptations nécessaires. Par ailleurs, mon souhait est bien qu'à l'avenir, la manière de réformer l'enseignement tienne davantage compte des réalités de terrain et des conditions d'exercice du métier d'enseignant.

Sur le plan scientifique, l'ensemble de la démarche a été confiée au Centre d'études sociologiques des Facultés universitaires Saint-Louis. Outre l'envoi d'un questionnaire au domicile de l'ensemble des enseignants du fondamental ordinaire, qui constitue la première étape de la consultation, des groupes d'enseignants volontaires seront constitués afin d'analyser en profondeur un petit nombre d'expériences concrètes représentatives des principaux problèmes rencontrés et des principales questions posées par l'application de la réforme. Environ 75 enseignants seront invités à participer aux analyses de groupe, sur base volontaire, et se réuniront au cours de deux journées (les 10 et 14 novembre pour les trois premiers groupes, les 24 et 26 novembre pour les deux derniers groupes). Au terme des deux journées, les participants aux cinq groupes seront invités à une journée de synthèse et de discussion des résultats et des pistes concrètes. Celle-ci aura lieu le 9 janvier 2004.

Préalablement à cette journée de synthèse, les apports des enseignants, récoltés tant au niveau des questionnaires que des analyses en groupes, seront soumis aux acteurs institutionnels (représentants des enseignants, des réseaux, de l'inspection...) le 15 décembre 2003.

Le rapport final de la consultation sera remis le 15 janvier 2004 et transmis à la Commission de Pilotage qui sera chargée, sur base du rapport, de formuler des propositions d'actions.

L'ensemble du dispositif décrit ci-dessus a fait l'objet d'une approbation par le Comité d'accompagnement² que j'ai mis en place afin de garantir le bon déroulement du processus.

Il va de soi que les enseignants seront tenus informés des résultats de la consultation.

Les résultats de la consultation auront d'autant plus de poids qu'un nombre important d'enseignants aura pris la parole. A cet égard, je vous serai reconnaissant d'inviter chaque membre de votre équipe pédagogique à participer à la démarche, et à renvoyer le questionnaire dans les délais impartis, à savoir avant le 24 octobre. Par ailleurs, la légitimité de la consultation suppose que tous les enseignants désireux de le faire puissent répondre aux questions qui leur sont soumises. S'il s'avère que certains membres de votre équipe éducative n'ont pas reçu le questionnaire à leur domicile (ce qui pourrait être particulièrement le cas des enseignants temporaires pour lesquels toutes les coordonnées n'étaient pas encore disponibles au moment de l'envoi du questionnaire) il leur est possible de le recevoir en contactant l'équipe de chercheurs à l'adresse électronique suivante : enquete_enseignants@fusl.ac.be C'est également à cette adresse que tout supplément d'information peut être obtenu.

D'avance, je vous remercie pour la contribution que vous apporterez au bon déroulement de cette consultation.

Le Ministre de l'Enfance,
Chargé de l'Enseignement fondamental,
de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE,

Jean-Marc NOLLET

² Le comité d'accompagnement est constitué de représentants des enseignants, du Président de la Commission de Pilotage, d'un représentant de l'Inspection, des Présidente et Vice-présidente du Conseil Général de l'Enseignement fondamental, de deux experts scientifiques invités.